

Avoir des enfants dans un Etat-providence résiduel :
Quelques éléments de la politique de la petite enfance en Pologne
Monika WATOR,
, monikawator@hotmail.com

Depuis le milieu des années 80¹, la Pologne accuse une des plus marquantes baisses de natalité en Europe², qui semble s'être aggravée avec le changement de régime. En dépit d'importance de la maternité³ dans ce pays, aux difficultés du quotidien et surtout aux exigences de la flexibilité du secteur privé⁴, les Polonaises ont répondu en reportant ou refusant la maternité - le processus appelé la « grève des utérus » par les femmes travaillant dans des plannings familiaux.

Les tentatives des gouvernements successifs pour palier à ce problème semblent tomber loin des résultats escomptés, ce qui n'étonne pas, étant donné que les dépenses de l'Etat liées à la famille ne cessent de décroître suivant la logique de l'Etat-providence *résiduel*. Auparavant, centrées plutôt sur la femme-mère, au nom de l'égalitarisme, à présent, elles tentent de répondre aux besoins des plus démunis⁵ et ainsi se rapprochent davantage de la logique du « filet de sécurité » que d'un réel instrument de la politique familiale. D'autre part les structures d'accueil de la petite enfance (0-3 ans) disparaissent peu à peu ou pratiquent des prix et des règles qui excluent les plus démunis.

Bien que l'Union européenne ait reconnu la prise en charge de la petite enfance comme une condition majeure de l'égalité homme/femme (Ross, 1998) les politiques sociales polonaises s'en remettent de plus en plus à la responsabilité de la famille, pour marquer ainsi la rupture avec le « protectionnisme de l'Etat socialiste ».

Dans notre contribution, en analysant quelques éléments des politiques sociales qui ont trait à la petite enfance (le congé parental, le congé maternité, l'allocation familiale, la situation des crèches) nous tenterons de démontrer que les dispositifs pris par les gouvernements polonais non seulement n'incitent pas les jeunes à fonder une famille mais aussi accentuent la polarisation sociale et des sexes ne proposant pas d'arrangement réel entre le travail et la famille. En outre, la politique familiale polonaise, centrée sur les familles à bas niveau de revenu, ne prend pas en compte (voir : discrimine) les chômeurs qui sont exclus de la plupart des instruments de celle-ci et les instruments particuliers qui leur seraient destinés ne sont pas prévus. Cette « omission » prend une importance particulière dans un pays où le taux de chômage (enregistré) s'élève à 18%, 85% des chômeurs ne perçoivent plus d'allocation chômage et où les femmes rejoignent plus souvent les rangs des chômeurs que leurs collègues masculins.

¹ Le taux de natalité de 2,8 en 1984 est tombé à 1,24 en 2002.

² Avec le taux de natalité de 1,28 en 2001 la Pologne a rejoint les pays européens à la plus basse natalité dont le taux se situe au-dessous de 1,3 comme : l'Espagne (1,23), l'Italie (1,24) ou la Grèce (1,29).

³ La notion de maternité se confond presque avec la féminité, ainsi, selon les données de World Values Survey, en 1994, 75% des Polonais considéraient qu'une femme pour se sentir pleinement femme doit avoir des enfants.

⁴ La part du secteur privé dans le PIB était de 65% en 1999 tandis qu'entre 1994 et 1998, le pourcentage de femmes employées dans le secteur public est passé de 48,2% à 50,6% et a reculé dans le secteur privé de 42,6% à 40,9%, tandis que pour la même période le pourcentage total des personnes employées dans le secteur public diminuait de 10,6% et a augmenté de 24,5% dans le privé.

⁵ Ceci semble être le lot de tous les pays d'Europe centrale et orientale.